

Procès-verbal

Séance extraordinaire dûment convoquée du conseil de la Ville de Macamic tenue le 26 avril 2010, à laquelle étaient présents le maire, Daniel Rancourt, la conseillère et les conseillers suivants : Denise Dubois, Rock Morin, Louis Proulx, et Michel Desrochers. Était également présent le directeur général, Denis Bédard.

Absents : Daniel Paquette et Yvan Verville.

1. Ouverture de la séance par le maire, Daniel Rancourt.

2010-04-189

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michel Desrochers, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Daniel Rancourt, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Suivi de la vente de terrain à M. Éric Duguay et Mme Isabelle Richer;
4. Présentation du projet « Café culturel et touristique » par Mme Nancy Sénéchal;
5. Soumission traitement de surface – Rang 2 et 3 Ouest;
6. Renouvellement de la marge de crédit;
7. Adoption du rapport financier de l'Office municipal d'habitation;
8. Période de questions;
9. Levée de la séance ;

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

2010-04-190

3. VENTE DE TERRAIN À MONSIEUR ÉRIC DUGUAY ET MADAME ISABELLE RICHER

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Michel Desrochers et résolu :

QUE : La résolution 2010-04-184 soit abrogée et remplacée par celle-ci.

QUE : La Ville de Macamic vende à monsieur Éric Duguay et madame Isabelle Richer le lot 35 du Bloc 38 du village de Macamic au prix de 800 \$ plus taxes.

QUE : Cette vente est conditionnelle à ce qu'une nouvelle opération cadastrale soit réalisée d'ici soixante (60) jours afin que soit fusionné en un seul lot ceux portant les numéros 31 et 35, et ce, aux frais de l'acheteur.

- QUE : La réglementation municipale qui s'appliquera sur le terrain portant actuellement le numéro de lot 35 du bloc 38 sera celle régissant entre autres les lots transversaux.
- QUE : Les marges de recul arrière qui donneront sur l'avenue seront régies par celles des marges de recul avant et que rien ne pourra être construit ou installé temporairement dans ladite marge avant.
- QU' : Advenant que la nouvelle opération cadastrale exigée ne soit pas réalisée dans le délai requis, que sur simple demande de la municipalité, l'acheteur s'engage à signer tous les documents requis pour la rétrocession du terrain à la Ville, au même prix payé, les frais de notaire et de publication seront payables, le cas échéant, par le rétrocédant.
- QUE : Le directeur général, Denis Bédard ou l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Macamic tous les documents requis et nécessaires à l'exécution des présentes.

Adoptée à l'unanimité.

2010-04-191

4. **PROJET « CAFÉ CULTUREL TOURISTIQUE »**

Madame Nancy Sénéchal présente son projet de « Café culturel et touristique ».

Il est proposé par le conseiller Michel Desrochers, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

- QU' : Un loyer mensuel de 350 \$ plus taxes soit chargé à l'entreprise de madame Nancy Sénéchal pour la location du Chalet Multi-Services de juin à octobre 2010;
- QUE : Le loyer sera renégociable pour l'année 2011;
- QUE : Madame Nancy Sénéchal devra respecter les locations déjà en vigueur durant cette période;
- QU' : Elle devra fournir une preuve d'assurance responsabilité civile des locataires pour ses activités qu'elle réalisera lors de ses locations au Chalet Multi-Services.

Adoptée à l'unanimité.

2010-04-192

5. **SOUSSION TRAITEMENT DE SURFACE – RANG 2 ET 3 OUEST**

Il est proposé par le conseiller Michel Desrochers, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE: Conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt No 10-134 par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, la soumission la plus basse soit celle de Franroc au montant de 232 369,22 \$ plus taxes soit acceptée.

Adoptée à l'unanimité.

2010-04-193

6. **RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT**

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE: Le renouvellement de la marge de crédit au montant de 1 750 000 \$ soit accepté, et ce, auprès de la Caisse Desjardins de Royal-Roussillon.

Adoptée à l'unanimité.

2010-04-194

7. **ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER DE L'OMH**

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE: La Ville de Macamic accepte le rapport financier de l'Office municipal d'habitation pour l'exercice financier 2009 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

8. **Période de questions**

Aucune question.

2010-04-195

9. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Louis Proulx et résolu de lever la séance. Il est 20 heures 24.

ADOPTÉ.

Denis Bédard
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Daniel Rancourt
Maire